

Crèche communale « Clos des poussins »

Rue de Barges 30bis - 7500 Tournai

Point GPS : 50.597704, 3.388210

Téléphone : +32 69/22.96.92

Téléfax : +32 69/76.55.79

Email : creches@tournai.be

Chef de service : Florence MATTON

Horaires : du lundi au vendredi de 6h à 18h30.

Fermetures annuelles : 3 semaines en juillet/août + 2 semaines durant les vacances scolaires de fin d'année.

La crèche "Clos des poussins", agréée par l'ONE, avec jardin et aires de jeux extérieures, dispose d'une capacité de 78 lits. Elle accueille 2 sections de 3 services :

- Bébé (de la naissance à +/- 12 mois)
- Moyens (+/- 12 mois à +/- 20 mois)
- Grands (+/- 20 mois jusque l'entrée à l'école)

Les inscriptions et rencontres avec les parents se feront sur rendez-vous auprès de l'assistante sociale.

Notre milieu d'accueil agréé a pour finalité principale de permettre aux parents de concilier leurs responsabilités professionnelles (travail, formation professionnelle, recherche d'emploi et engagements sociaux) avec leurs responsabilités parentales. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles, tant psychologiquement que professionnellement, pour leurs occupations professionnelles et autres.

Conformément aux principes d'égalité et de non-discrimination (art.10 et 11 de la Constitution), en tant que milieu d'accueil agréé par un organisme d'intérêt public, l'accessibilité au milieu d'accueil est assurée à tous les enfants quelle que soit l'occupation professionnelle des parents ou le temps de prestation.

Conformément à la réglementation en vigueur, le milieu d'accueil prévoit de réserver 10 % de sa capacité totale, en vue de répondre aux besoins d'accueil résultant de situations particulières :

- Accueil d'un enfant ayant un lien de parenté avec un autre enfant inscrit (placement simultané pour la fratrie) ;
- Accueil d'un enfant dont les parents font face à des problèmes sociaux, psychologiques ou physiques importants ;
- Enfants confiés en adoption (difficultés vécues par les parents quant à la date d'arrivée de l'enfant) ;
- Protection de l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- Sur proposition d'un service SOS-enfants ou sur décision judiciaire.

Dans ces cas, les modalités d'inscription sont adaptées à l'urgence des situations tout en respectant au mieux les modalités d'inscriptions habituelles.

La participation financière des parents est calculée en fonction des revenus du ménage, selon le barème de l'ONE.

Les repas et produits de soins sont fournis par la crèche hors langes, lait artificiel et produits de soins et de traitement spécifiques.

Un minimum de 12 présences par mois est demandé.

Les repas destinés aux enfants sont assurés par la cuisine centrale du Centre Public d'Aide Sociale de Tournai. La diététicienne de la Ville de Tournai est associée aux choix des menus afin que ces derniers soient adaptés à l'alimentation des enfants et conservent un haut niveau de qualité.

Site conseillé :

Office de la Naissance et de l'Enfance : www.one.be